

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°8-2023 | Novembre 2023 | 1 €



Manifestations de la Petite Enfance, des Retraités, pour le cessez le Feu et pour la venue du ministre Guerini au CHU traitées dans ce numéro



L'éditorial de Catherine Rochard

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine Rochard /Service National Universel
- 4/5 PLFSS/Mobilisation du 16 novembre
- 6 Mobilisation de la petite enfance
- 7 Visite du ministre Guérini
- 8 Mobilisation des retraités
- 9/10 AG de l'AFOC/Inclusion Scolaire
- 11 Les territoriaux d'Angers ne lâchent rien
- 12/13 Formations 2024
- 14 Quelques Chiffres

« L'unité des travailleurs fera la paix dans le monde »

Non à l'union sacrée derrière MACRON, non à la marche à la guerre, oui à la satisfaction des revendications : partout, renforçons les syndicats FO!

Depuis l'attaque meurtrière du Hamas du 7 octobre et la prise d'otages qui s'en est suivi, nous assistons à un déferlement de violences dans la bande de Gaza où 20 000 civils dont 6 000 enfants ont perdu la vie sous les bombes du gouvernement israélien.

La population manque d'eau d'électricité, de nourriture. L'aide humanitaire arrive trop lentement, freinée par les contrôles. Les hôpitaux sont exsangues et manquent de tout pour assurer les soins des blessés.

Nous réaffirmons notre solidarité envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'à leurs organisations syndicales. L'union départementale se félicite des communiqués de la confédération pour exiger le cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages. La trêve entamée depuis 3 jours laisse un simple répit à la population victime des bombardements. Il est impératif qu'elle

laisse la place à un cessez-le-feu définitif.

La Cgt-FO, est une organisation internationaliste. Comme notre premier Secrétaire Général de la confédération, Léon JOUHAUX, qui fut honoré en 1951 du prix Nobel de la paix, nous portons haut et fort notre slogan plus que jamais d'actualité : PAIX, PAIN, LIBERTE!
« L'unité des travailleurs fera la paix dans le monde »!

C'est pour cette même raison que notre Confédération s'inquiète de la future loi immigration qui s'inscrit dans une logique de dégradation continue des droits des étrangers, en France, depuis le début des années 2000. La Confédération dénonce depuis longtemps les amalgames entre immigration, chômage et insécurité et les stigmatisations dangereuses, en termes de racisme et de rejet de l'autre qui en découlent. Force Ouvrière rappelle son rejet de toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales et dénonce

l'instrumentalisation de la question migratoire qui n'a d'autre objectif que de diviser les travailleurs de ce pays.

Dans le même temps, notre inquiétude est grande quand le Président Macron porte le budget de la défense à plus de 413 milliards d'euros, quand les usines d'armement tournent à plein régime et que le gouvernement indique qu'il va prélever les intérêts du livret A (dont aujourd'hui une partie est utilisée pour la construction des logements sociaux) pour financer la recherche en matière d'armement.

Ce même gouvernement vient avec un 19ème 49.3 de faire adopter la loi de finances de la sécurité sociale! Notamment plus de 2 milliards d'euros d'économie à réaliser dans les hôpitaux déjà en grandes difficultés! Ce sont tous les services publics qui sont attaqués alors qu'en période de crise ce sont eux qui viennent en aide à la population et qui au quotidien assurent l'essentiel à la population : l'éduca-

tion, les soins, la protection...

C'est ainsi que la lettre de cadrage pour la négociation de l'assurance chômage exigeait de nouveau la réduction des droits des demandeurs d'emploi pour permettre le financement de France Travail avec les économies réalisées! Mais les syndicats et les patrons ont décidé de préserver le paritarisme et ont refusé les injonctions. La réponse du gouvernement c'est le blocage de l'accord! Parce que cet accord ne règle pas l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite que Macron et Borne ont reporté de 62 à 64 ans! C'est bien ce que nous disions, l'allongement de la durée de carrière va peser sur l'assurance chômage! 50 % des salariés ne sont plus en poste quand ils font valoir leur droit à la retraite, mais en invalidité, en arrêt maladie ou privés d'emploi.

Les syndicats et les patrons avaient agi de la même manière

lors de la négociation de l'accord AGIRC ARRCO sur les retraites complémentaires en refusant la ponction des réserves par l'état. Nous refusons que le gouvernement nous fasse les poches pour financer la dette de l'état et répondre aux agences de notation!

Cette situation a provoqué la colère du président Macron qui devant un parterre de chefs d'entreprises leur a dit « Réveillez-vous! » Il leur demande de redoubler « d'énergie et de courage » pour continuer les réformes. Pour lui rien ne doit arrêter ni troubler son plan de liquidation de nos acquis sociaux, de la sécurité sociale et des services publics alors que dans le même temps il déverse des aides publiques sur une minorité.

Alors que les prix des produits alimentaires, de l'énergie grimpent, que l'inflation augmente sans cesse, Macron et son ministre de la Fonction Publique décident de

poursuivre le gel des rémunérations des fonctionnaires. Et la situation s'aggrave pour les salariés rémunérés au niveau du SMIC qui font face à des fins de mois difficiles. Lors de la conférence sociale la revendication portée par notre confédération de conditionner les aides publiques a été balayée par la première ministre!

Nous ne pourrions compter que sur notre capacité à organiser les salariés pour faire aboutir les revendications en poursuivant nos tâches, à savoir, sans relâche, participer aux négociations des PAP, fédérer les salariés dans les élections pour qu'ils portent leurs revendications et, là où nous sommes, plus que jamais, renforcer nos syndicats!

Nous sommes nous la Cgt-FO, le syndicat de la feuille de paye. Les travailleurs nous attendent sur ce point important! Alors, organisons-nous et préparons les conditions pour gagner!

Le gouvernement poursuit sa politique d'embrigadement de la jeunesse

L'État prévoit de mettre les personnels Jeunesse et Sports au service du maintien de l'ordre et de la répression!

Le 20 septembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a adressé aux services de la Jeunesse et des Sports une directive nationale qui prévoit que ces personnels « pourront être mobilisés, si besoin, en cas d'activation au plan territorial de la Force d'action républicaine [FAR], [...] qui a vocation à intervenir dans les quartiers connaissant un embrasement soudain de violences, mais aussi dans des situations plus durables dans lesquelles ces phénomènes sont davantage enkystés et durables. » Cette directive, en transformant les personnels jeunesse et sport, en « milice » des quartiers, les privent définitivement de leurs

missions initiales d'éducation populaire et de jeunesse.

Cette directive prévoit de plus une montée en charge du Service National Universel et son déploiement sur le temps scolaire. Il est ainsi précisé : « La communication aux chefs d'établissement et à la communauté enseignante devra être élargie autour de ce dispositif. Il s'agit d'accompagner et de construire l'intégration du séjour de cohésion du SNU dans un parcours d'engagement et de citoyenneté mis en œuvre tout au long du cursus scolaire ». Ce n'est rien d'autre que l'embrigadement de la jeunesse, de nos enfants sur le temps scolaire! Ce ne sont pas là les missions de l'Éducation nationale, qui au contraire doivent défendre l'égalité et l'émancipation de la jeunesse et des citoyens!

Les personnels de Jeunesse et

Sports, les enseignants et les personnels de l'Éducation Nationale ne sont ni des instructeurs ni des gendarmes des quartiers!

Nos enfants ne sont pas de petits soldats!

Tout cela est inacceptable!

L'Union Départementale FO, alertée par les camarades de la Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture Fonction Publique FO, fait le lien entre cette directive et la politique autoritaire et répressive [interdictions de manifester, arrestation de militants syndicaux, utilisations intempestives des gaz lacrymogènes, 49.3...] du gouvernement!

Non aux dérives autoritaires du gouvernement!

Non à l'embrigadement de la jeunesse!

Laure Chebardy-Banse

ACTUALITÉS

Le PLFSS 2024 :

Encore une fois le gouvernement doit faire appel à l'article 49.3 pour faire passer une loi dans l'hémicycle...

Qu'est-ce que la loi de financement de la Sécurité sociale ?

Lors de sa création, en 1945, la puissante vague qui a vu le mouvement ouvrier conquérir « sa » Sécu, a imposé que le budget de la Sécurité Sociale échappe complètement à l'État, et soit géré par les Conseils d'Administration des caisses. L'État, lui, n'ayant pour rôle que de définir la politique sanitaire et non de gérer la Sécu.

Dès lors, les gouvernements n'auront de cesse que de revenir sur cette conquête. Un des principaux coups portés contre la sécu sera les ordonnances Juppé d'avril 1996.

Dorénavant, le budget de la Sécurité sociale échappe à ses gestionnaires. Il est intégré dans une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) votée chaque année par le Parlement.

En particulier, la LFSS détermine l'Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie, l'Ondam. Cet Ondam est un objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville et d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics, mais aussi dans les centres médico-sociaux. C'est pour atteindre cet objectif que l'État organise suppressions de lits, de postes et le blocage des salaires.

Analyse du Projet de Loi de Financement de La Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui, comme l'an dernier a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution, est très loin de répondre aux besoins.

Le projet de loi a été rejeté par toutes les caisses nationales de Sécurité sociale, par la fédération nationale de la Mutualité française, par les cinq fédérations hospitalières regroupant les hôpitaux publics (FHF), les hôpitaux privés (FHP), les établissements privés à but non lucratif (FEHAP), les centres anti cancéreux et les établissements d'hospitalisation à domicile et par

plusieurs associations de patients. Fait sans précédent, le 20 octobre, pour la première fois depuis que le financement de la Sécurité sociale voit son budget voté à l'Assemblée nationale, le PLFSS 2024 a été rejeté par la commission des Affaires sociales.

De l'aveu même de Thomas Cazenave, ministre délégué aux Comptes publics, il « prévoit 3.5 milliards d'euros d'économie » dont « 600 millions, en moins pour les hôpitaux ».

Pourtant en 2023 les alertes se sont multipliées :

Rien que dans le département, le mois dernier une mobilisation a eu lieu pour les EHPAD, de nombreux EHPAD du département sont déficitaires avec pour conséquence, aux Résidences du Val d'Oudon par exemple, la suppression de 22 postes.

En psychiatrie, au CESAME un service a fermé en début d'année. Au CHU des lits sont fermés faute de personnels.

Dans les départements voisins des services d'urgence sont fermés ou ont été fermés faute de personnels, la maternité d'Ancenis a été menacée de fermeture, de nombreux autres exemples pourraient être cités.

Qui pourrait croire qu'avec 3.5 milliards de moins pour l'ONDAM, la prise en charge des patients, ou les conditions de travail et rémunérations des personnels pourront être meilleures ?

Pour autant, le gouvernement fait la sourde oreille et reste imperméable à toutes ces alertes.

Ainsi, les propositions de ce PLFSS sont loin d'être à la hauteur. La hausse de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixée à 3,2 % se situera pour l'année 2024 en dessous de l'inflation et bien en dessous des besoins.

La création de 50 000 emplois dans les EHPAD à l'horizon 2030 (et non 2027 comme prévu par le PLFSS 2023) pour porter le taux d'encadrement à 72 emplois de professionnels pour 100 résidents est notoirement insuffisante et ne répond pas aux revendications.

Pour rappel dans les EHPADs nous réclamons un ratio de 1 professionnel pour 1 résident.

Les malades ces fraudeurs

Les arrêts maladie étant considérés trop nombreux, le projet de loi en renforce les contrôles. Le versement des indemnités journalières pourra être automatiquement suspendu après un rapport du médecin contrôleur jugeant un arrêt injustifié. Certaines pratiques de téléconsultation vont également être encadrées et il ne sera plus possible de prescrire un arrêt de travail de plus de trois jours lors d'une téléconsultation.

Depuis des mois, ce gouvernement n'a de cesse de culpabiliser les salariés en arrêt maladie, pour autant, en ayant imposé sa réforme des retraites et donc 2 ans fermes aux travailleurs, il multiplie le risque d'arrêt maladie, pour nos collègues cassés après des décennies de travail.

Il voudrait ensuite leur faire porter le chapeau.

Hypocrisie quand tu nous tiens !

Financement

Le PLFSS réforme le modèle de financement des établissements de santé. En plus de la T2A (tarification à l'activité), le projet de loi diversifie les modes de financement en amplifiant la part de financement par dotations pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique. Il s'agit d'évoluer vers un mode de financement mixte : T2A pour les activités standards, dotations spécifiques pour les activités répondant à des objectifs de santé publique, financement mixte pour les activités de soins aigus.

Quelque que soit le mode de répartition des finances, quand l'enveloppe est contrainte et sous dimensionnée, les dotations sont insuffisantes. La T2A est un sous-produit de l'ONDAM le nœud du problème c'est la disparition de la parité et la prise en main de la Sécurité sociale et de ses finances par le gouvernement!!

Pendant que Macron prépare la guerre en augmentant considérablement le budget des armées il s'attaque chaque jour un peu plus aux services publics de proximité!

ACTUALITÉS

16 novembre 2023 : Rassemblement de la santé publique

DES BRAS, DES LITS, REVALORISATION DES SALAIRES !!

Depuis des années notre système de santé ne cesse de se détériorer. Non seulement il est difficile d'avoir accès aux professionnels de santé libéraux (généralistes, dentistes, spécialistes), mais l'accès à l'hôpital se complique de plus en plus, voire est rendu impossible.

Dans la région des Pays de la Loire pas un département n'est épargné, que ce soit en psychiatrie ou en secteur de Médecine Chirurgie, obstétrique (MCO), les difficultés s'accumulent entraînant des fermetures de lits et de services.

Alors que la population vieillit et que ses besoins ne cessent d'augmenter, le gouvernement ne cesse de vouloir réaliser des économies sur le budget de la santé.

Le blocage des salaires dans la Fonction publique, les quelques miettes concédées (1,5 % en juillet, 5 points d'indice au 1er janvier 2024) et l'annonce d'une « prime pouvoir d'achat » qu'une minorité touchera, ne stopperont pas les difficultés de recrutement dans un secteur où les conditions de travail font fuir les personnels. Pas plus que dans les établissements privés où les quelques augmentations concédées par les patrons sont loin de compenser l'inflation.



Pas une semaine sans que des établissements n'aient à faire face au manque de personnel, que ce soit faute de candidats, ou pour un absentéisme de plus en plus important. Fermeture des urgences la nuit, fermeture de services (maternité faute de gynéco obstétricien ou anesthésiste), horaires dérogatoires pour les paramédicaux pour compenser le manque de personnel, notamment la nuit.

Dans les EHPAD, on observe une baisse du nombre de places imposée par le sous-effectif dans de nombreuses structures : le travail en 12 heures s'impose insidieusement aux collègues comme mode de réponse à l'urgence du sous-effectif, dégradant violemment des conditions de travail déjà intenable.

Qui plus est, les déficits budgétaires de ces établissements entraînent des suppressions de postes pour tenter d'équilibrer

les comptes, comme s'il y avait trop de personnel!

Face à cette situation jamais rencontrée, il n'est plus question de demi-mesures; et si on veut enfin obtenir un investissement massif dans le secteur de la santé et du médico-social, il va falloir une mobilisation massive. Le 16 novembre, à l'appel des Fédérations CGT, FO et Sud Santé Sociaux, une première étape est prévue, avec des appels à la grève et aux manifestations départementales.

C'est pourquoi dans le Maine-et-Loire, jeudi 16 novembre, les syndicats CGT, FO et Sud Santé Sociaux appelaient à un rassemblement devant la Préfecture

Une délégation a été reçue par le Préfet, représentant de l'État dans le département, pour présenter les revendications des hospitaliers;

Maintien de tous les lits, services et établissements,

Augmentation des effectifs médicaux et paramédicaux en formation,

Titularisation de tous les contractuels,

Augmentation du point d'indice pour le secteur public et des salaires dans les établissements privés!



ACTUALITÉS

Mobilisation de la petite enfance du 19 octobre :



Le 19 octobre dernier, les salariés de la petite enfance étaient mobilisés pour leurs conditions de travail et de rémunérations.

Une assemblée générale était organisée le matin conjointement par nos camarades du groupe VYV et de la fonction publique territoriale. Cette AG a réuni des agents de la fonction publique et des salariés du privé travaillant dans des crèches publiques et privées.

Avant de rejoindre la mobilisation à 14 h et de se rendre en délégation à la préfecture, où des délégués ont été reçus, l'AG a voté la motion suivante :

« Nous, salarié(e) s du groupe VYV et agents de la Fonction publique territoriale du secteur de la petite enfance nous nous sommes réunis à l'initiative du syndicat FO, en assemblée générale le jeudi 19 octobre 2023 à la Bourse du Travail d'Angers afin de discuter et d'élaborer nos revendications et les moyens d'action pour les faire aboutir.

Partout, dans tous nos Établissements, nous constatons :

- *Des salaires qui ne nous*

permettent plus de vivre de notre travail,

- *la dégradation des conditions de travail et d'accueil des enfants,*
- *une perte sans précédent de l'attractivité de nos métiers,*
- *la perte généralisée des droits.*

En outre, le gouvernement veut nous faire travailler jusqu'à 64 ans en faisant peser sur nous, salariés et agents victimes d'une paupérisation, une réforme injuste qui n'a aucune légitimité sociale et structurelle.

Pour nous salarié(e) s et agents de la fonction publique territoriale du secteur de la petite enfance, il faut s'attaquer aux causes de la pénurie de personnel dans les structures d'accueil : rémunération trop faible, manque d'attrait des formations, conditions de travail dégradées, pénibilité non reconnue...

Il est primordial de remettre le bien-être des enfants au centre de nos priorités.

Nous revendiquons :

- *l'augmentation immédiate des salaires au minimum à hauteur de l'inflation (5.2 %),*
- *la revalorisation immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 % pour rattraper les pertes du pouvoir d'achat*

[27,25 % depuis le 1er janvier 2000],

- *l'embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié,*
- *l'obtention des 183 € pour tous les exclus du Ségur pour le secteur privé et du CTI pour la fonction publique à compter du 1^{er} juin 2021,*
- *l'obtention intégrale de la prime décentralisée dans la CCN 51 sans aucun abattement,*
- *des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis,*
- *un temps d'analyse de la pratique de 2heures/mois partout,*
- *un plan ambitieux de formation des salariés et des agents,*
- *l'ouverture massive de places en formation initiale,*
- *l'abandon de la loi Taquet,*
- *la suppression immédiate des jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur,*
- *l'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant l'embauche de personnel non qualifié dans le secteur de la petite enfance,*
- *l'abrogation de la réforme des retraites.*

Pour le groupe VYV3, nous exigeons auprès de la direction du groupe une audience dans les plus brefs délais avec une délégation composée des représentants des salariés, du syndicat Force Ouvrière et des organisations syndicales qui seraient en accord avec nos revendications.

Pour la fonction publique, nous exigeons des audiences dans les collectivités où les agents et les organisations syndicales en feront la demande. »

Ensuite ce sont pas moins de 70 personnes qui se sont retrouvées places du Ralliement avant de rejoindre la préfecture et d'être reçues en délégation pour déposer les revendications.

Le Ministre de la Fonction Publique en visite au CHU le 24 novembre

Stanislas Guerini était présent à Angers le 24 novembre dernier où il était l'invité

principal du Congrès Régional du Syndicat des Managers Publics de Santé (UNSA), indépendance

quand tu nous tiens...)

Nos camarades du CHU ont été reçus en délégation intersyndicale par

ACTUALITÉS



la conseillère du ministre, Mme Cardin-Taillia pour remonter au Ministre les revendications des personnels hospitaliers :

— Des bras et des lits pour défendre leurs conditions de travaux et

— Augmentation de la valeur du point d'indice pour compenser l'inflation !

Au CHU les dernières mesures n'apparaissent pas encore sur la fiche de paie !

En effet les nouvelles grilles parues en juillet ne sont pas encore appliquées et la direction a annoncé aux agents que la prime pouvoir d'achat ne serait versée qu'en 2024.

L'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique a été reçu à la demande l'UD pour porter les revendications de tous nos camarades de la fonction publique, forte des plusieurs milliers de signatures qu'à recueilli la pétition exigeant l'augmentation du point d'indice à hauteur de 10 % tout de suite. Ils ont été reçus par la conseillère du ministre, assisté par un représentant de la préfecture entre 12h50 et 13h20.

La délégation était composée de Xavier REDON pour la territoriale, Mélanie MASSE pour l'hospitalière et Magali LARDEUX pour la fonction publique d'État.

Concernant les salaires notre revendication est claire, il s'agit bien d'une augmentation du point d'indice pour tous. Hors de question de continuer à vouloir faire du mérite la base du traitement des fonctionnaires... le mérite de ceux qui ne craquent pas ? (FO n'est pas signataire du PPCR). Nous avons décliné les demandes dans les 3 pans de la Fonction Publique, indiquant que pour les collectivités, les

dotations de l'État insuffisantes empêchaient le versement de la PPDA, du Ségur etc...

La réponse du ministère a été quelque peu de mauvaise foi :

« Notre volonté est bien de fidéliser. Nos mesures ne sont pas des "mesurettes". Nous avons augmenté de 1.5 % le point, nos mesures 2022 étaient inédites, cela représente des milliards. Nous entendons que la prime pouvoir d'achat met un peu de temps à se mettre en place, ce sera sur les paies de janvier au plus tard, en même temps que les 5 points supplémentaires de plus pour tous (25 euros bruts en moyenne!) Nous regrettons que FO ait claqué la porte de la CCPF (avec toutes les autres OS!), mais nous avons proposé un agenda social avec à l'ordre du jour de véritables négociations sur les salaires... »

Considérer les 1.5 % comme étant une vraie mesure à l'heure où l'inflation est d'au moins 5.8 % pour 2023 c'est considéré qu'une perte de pouvoir d'achat de plus de 4 % est acceptable pour les fonctionnaires !

« Fidéliser et Attirer » qu'ils disent...

Restaurer le Statut plutôt que de chercher à le détruire !

Augmenter le point d'indice pour tous, c'est une question d'égalité de traitement des fonctionnaires et donc de Statut...Affaiblir le Statut, c'est affaiblir le service public rendu et c'est détériorer toujours plus les conditions de travail. Nous demandons donc l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique imposée alors qu'elle était rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

Réponse : *« Il n'est pas question de revenir sur le STATUT... Lors des négociations qui vont s'ouvrir, nous pourrons revenir*

sur des éléments de la Loi de la transformation de la Fonction publique qui posent problème...»

Comprenez que nous ne pouvons pas aller confiants dans ces « négociations » ou entendre parler de « dialogue social » quand on voit comment le gouvernement à négocier concernant la réforme des retraites... Nous dénonçons ces méthodes comme celle du 49-3 permanents !

Arrêter les suppressions de postes/dégradation des conditions de travail

Nous avons noté que le budget de la loi de programmation de budget militaire était de 413 milliards d'euros d'ici 2030... et en face la suppression de postes dans la fonction publique se poursuit, parfois décidés par 49-3, ce qui ne peut qu'affaiblir le service public républicain. La colère des agents concernant les injustices et les méthodes autoritaires grandit !

Des milliers de postes ont été supprimés dans l'éducation nationale, à la direction générale des finances publiques, dans les préfectures dans les communes ! Dans la police, les hôpitaux, les EHPAD on manque de bras pour réaliser toutes les missions de services publics.

Dans le département les trésoreries ferment les unes après les autres nos camarades de la DGFIP vont de restructurations en restructuration...

Les agents territoriaux, majoritairement de catégorie C, subissent l'inflation de plein fouet. Même la prime pouvoir d'achat n'est pas obligatoire. Ce sont au Maire de décider si ils vont ou peuvent la verser puisqu'aucune dotation supplémentaire ne leur a été donnée pour la financer.

ACTUALITÉS

Faute d'agents certaines missions ne peuvent plus être réalisées et sont externalisées.

De plus en plus d'agents sont cassés comment croire qu'ils pourront travailler 2 ans de plus

Dans tous les établissements sanitaires, médico-sociaux du département, les conditions ne cessent de se dégrader malgré que nous alertons depuis des années. Le manque d'effectif est de plus en plus important, et pourtant on continue de suppri-

mer des postes (22 postes à RVO par exemple. C'est le même constat des difficultés dans les services de médecine, chirurgie, obstétrique et de psychiatrie où des services ferment par manque d'effectifs médicaux, paramédicaux.

Pire l'état a donné le blanc-seing à l'ordre infirmier en le rendant obligatoire aujourd'hui des agents sont convoqués en gendarmerie ou au commissariat pour être accusé d'exercice illégal de la profession d'infirmier

par ce qu'ils refusent le racket de l'ordre!

La conseillère a refusé de revenir sur la réforme des retraites et ses conséquences. Le ministre de la fonction publique à pour objectif la création de deux « fonds de prévention de l'usure professionnelle » avec des « experts » qui permettraient de travailler à l'aménagement des postes, la formation et de prévenir les dégâts.

« **Fidéliser et Attirer** » qu'ils disent...

Mobilisation des retraités le 24 octobre



Nos camarades retraités subissent de plein fouet l'inflation et perdent du pouvoir d'achat.

Le gouvernement a annoncé il y a quelques semaines l'augmentation des pensions de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024, mais le compte n'y est pas.

Le gouvernement ne répond pas à l'inflation..

Si le gouvernement appliquait la loi [article L161-25 du code de la Sécurité sociale], les pensions devraient augmenter d'au moins 5,35 %, et même plus en ajoutant l'inflation des mois de septembre et octobre 2023 lorsqu'elle sera connue.

Le gouvernement, pourtant garant de la loi, ne la respecte pas.

Il appauvrit les retraités une fois de plus. C'est un scandale, à un moment où les associations caritatives subissent une augmentation du nombre de demandeurs, où plus d'une personne sur trois n'a pas les moyens de faire trois repas par jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les années du Président Emmanuel Macron ont fait perdre 8,4 % et l'équivalent de 2,4 mois de pension, et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 10,2 % et 3,2 mois de pension !

Ajoutons qu'avec la hausse du coût de l'énergie et des carburants, la hausse programmée des compléments santé, l'augmentation des franchises sur les

médicaments, les 5,2 % d'augmentation seront loin de couvrir cette hausse du coût de la vie.

Les 9 organisations de retraités revendiquent une augmentation immédiate de 10 % des pensions, à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat, la compensation des pertes subie.

L'exigence d'une revalorisation des pensions et retraites sur le salaire moyen est plus que jamais d'actualité. C'est pourquoi les 9 organisations appelaient à la mobilisation le 24 octobre.

À Angers ce sont 150 retraités qui étaient mobilisés et qui ont manifesté entre le jardin du Mail et la préfecture, où ils ont déposé une motion au cabinet du préfet.

ACTUALITÉS

Assemblée Générale de l'AFOC

Une quinzaine de camarades était réunie le 14 novembre dernier pour l'AG de l'AFOC.

Après avoir présenté l'AFOC aux personnes présentes Catherine Rochard, qui présidait l'AG, a procédé au vote du nouveau bureau.

L'objectif est de pouvoir répondre aux demandes régulières de nos camarades concernant leurs droits en tant que consommateurs et de promouvoir le travail des camarades présents dans les instances des bailleurs sociaux. L'association a déjà des élus et des représentants chez les bailleurs suivants :

Maine et Loire Habitat, Podelhia, Soclova, Angers Loire Habitat, Saumur Loire Habitat.

En cas de besoin n'hésitez pas à

les solliciter pour vos camarades.

Le nouveau bureau est composé des camarades suivants :

Françoise Rochette (FO Santé Privée 49) : Présidente et élue représentant des locataires chez Angers Loire Habitat

Vincent Jouanneau (FO CHU Angers) : Trésorier

Yann Paul (FO Organismes Sociaux 49) : Secrétaire

Yannick AOUTIN (FO Action Sociale 49) : Secrétaire Adjoint

Laurent Ricci FO (FO Ville d'Angers CCAS ALM) : Administrateur
Lydie Gachet (FO CHU Angers) : Administratrice

Bernard Dessables (FO Métaux 49 et Union Départementale des Retraités) : Administrateur

L'AFOC, Association Force Ouvrière Consommateurs, avec pour

mission la défense des consommateurs et des locataires, existe depuis 1974. Plus précisément, elle informe, conseille, représente, défend et forme les militants. Votre carte syndicale comprend l'adhésion à l'AFOC. Vous pouvez saisir l'association au niveau national pour connaître vos droits en cas d'annulation ou de retard de train ou de vols, si vous rencontrez des difficultés à la suite d'un achat en magasin, problème de location, accessions à la propriété, automobile, téléphonie mobile ou internet, prestataires de services, assurances, banques, publicités mensongères, etc.

En cas de besoins, n'hésitez pas à prendre contact avec nos camarades.

<https://www.afoc.net>

L'inclusion scolaire ou la baisse des dépenses sur le dos des enfants handicapés

Depuis 2005 (loi Montchamp), les gouvernements successifs ont engagé une opération politique d'envergure pour faire des économies sur le dos des enfants en situation de handicap, des services publics et de ses personnels. Cette situation inadmissible est devenue intenable sur le terrain.

FO amplifie donc sa bagarre contre la destruction des structures spécialisées, contre l'éclatement de l'école, pour défendre les conditions de travail des personnels ainsi que les droits des enfants en situation de handicap. Cette bagarre concerne le secteur de l'enseignement, mais aussi le secteur de l'action sociale, les structures médico-sociales, les agents territoriaux ainsi que salariés parents d'enfants handicapés : elle est donc interprofessionnelle.

En juin dernier, lors du Congrès National de la FNEC FP FO à Angers, nous avons décidé de préparer une Conférence Nationale le 17 novembre sur l'inclusion scolaire systématisée en réunissant des délégués de toute la France à Paris. Pour préparer cette conférence nationale, FO a réuni 40 personnes en stage « inclusion scolaire » le 6 novembre dernier à Angers en présence de Jérôme Thébaut, membre du secrétariat national du SNUDI FO : AESH (accompagnants d'enfants en situation de handicap), professeurs des écoles, enseignants spécialisés, enseignants formateurs, personnels administratifs et représentant des agents territoriaux également concernés.

Cela fait des années que le gouvernement met tout en œuvre pour liquider le secteur médico-social, qu'il considère les enfants en situation de handicap

comme des élèves ordinaires sans besoin de soins spécifiques, qu'il modifie les structures spécialisées pour qu'elles deviennent des « plateformes de conseils » aux enseignants au lieu de continuer à apporter les soins nécessaires et l'enseignement adapté à ces élèves. L'apport historique du stage a permis de comprendre



ACTUALITÉS

comment nous en sommes arrivés à cette situation :

- un nombre important d'élèves en attente de place en structure spécialisée,
- des élèves en attente d'AESH malgré la notification MDA d'heures d'accompagnement
- des adultes en souffrance sur leur lieu de travail (enseignants, AESH, ATSEM, animateurs, personnels administratifs...), des adultes qui culpabilisent de ne pas réussir à faire leur métier...
- une administration qui peut parler « d'insuffisance professionnelle ».. et même « virer » pour ce motif!

Les témoignages apportés par les différents intervenants ont dressé le constat accablant de cette politique d'inclusion systématique dans les classes « ordinaires » et ce, quel que soit le handicap : des élèves se mettent en danger physiquement et mettent les autres élèves en danger également, une administration qui répond : « En allant à l'école, ces enfants bénéficient au moins de l'inclusion sociale, on ne vise pas l'instruction »! Une maltraitance institutionnelle pour ces enfants, pour les autres élèves, pour les personnels autour d'eux!

En réponse, voici des extraits de l'appel voté à l'unanimité lors du stage du 6 novembre :

« Les 40 personnels réunis à l'initiative de la FNEC FP-FO 49 dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale du 17 novembre considèrent que la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion systématique et au manque de soins ne peut plus durer!

Ils ont pris connaissance des annonces du président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap.

À ces mesures, ils opposent les revendications suivantes :

- **le maintien et le développement des établissements médico-sociaux**
- **l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : la pédagogie ne**

peut en aucun cas se substituer aux soins!

•l'abandon de tout protocole qui dédouane l'administration de ses responsabilités et laisse les collègues en souffrance,

•l'arrêt de l'accompagnement obligatoire des personnels confrontés au chaos de l'école inclusive,

•l'ouverture de places en classes spécialisées (ESMS, ULIS) et adaptées (SEGPA),

•le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS) avec le maintien des missions de prise en charge des élèves

•l'abandon des PIAL et des futurs PAS,

•un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,

Ils décident de s'adresser aux autres orga-

tion "Inclusion Scolaire systématique, il faut les arrêter!"; présente sur les réseaux sociaux, avec plus de 7 000 signatures et à la faire signer largement. Ils invitent les collègues dans les réunions syndicales et dans les écoles et établissements à soutenir ce mandat.

Ils mandatent trois délégués qui participeront à la conférence nationale pour y porter ces revendications et proposer à la discussion qu'une initiative d'ampleur nationale soit décidée si possible dans l'unité, à savoir une journée de grève et un rassemblement à Paris pour aller porter les revendications auprès du ministre. »

Le 17 novembre dernier, ce sont 230 délégués qui se sont donc réunis à Paris ils ont rédigé l'appel ci-dessous.

Appel de la Conférence nationale de 230 délégués :

STOP au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires,

NON à l'inclusion systématique et forcée,

NON à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !

Tous en grève et en manifestation à Paris le jeudi 25 janvier 2024 !

Pour :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS

Nous représentons des milliers de personnels de l'Education nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves qui nous ont mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France.

Réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, nous avons dressé le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boisseau-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation. L'inclusion systématique et forcée dégrade considérablement les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves !

L'acte 2 de l'Ecole inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes. La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves !

Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, ça suffit !

La Conférence :

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblées générales, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Education nationale !
- s'adresse à toutes les fédérations de l'Education nationale, de la Santé et du Médico-Social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité.

Paris, le 17 novembre 2023

nisations syndicales représentatives du département et aux associations de parents d'élèves afin qu'ils portent ces revendications en commun à tous les niveaux.

Ils invitent les collègues à se saisir de la pé-

Pour préparer cette journée de grève du 25 janvier, les camarades ont décidé avec l'aide de l'UD FO 49 d'organiser mi-janvier, une Conférence sur l'inclusion systématique, ouverte à tous...

ACTUALITÉS

Les territoriaux d'Angers ne lâchent rien



Le syndicat Force Ouvrière des agents territoriaux de la ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS, de nouveau au plus près des revendications salariales. Xavier Redon, Secrétaire Départemental des Services Publics appellent les agents à maintenir la pression !

Bonjour, Xavier. Après une mobilisation qui a permis d'obtenir une prime, quelle est la situation aujourd'hui pour les territoriaux ?

Partout, dans tous nos services, les salaires ne nous permettent plus de vivre de notre travail et nous constatons une perte sans précédent de l'attractivité de nos métiers.

C'est ainsi, après plus de 6 mois de mobilisations, d'actions, entre 2022/2023 sur des questions salariales, les agents territoriaux avaient obtenu une prime inflation exceptionnelle de 350 euros fin juin 2023, pour une partie du personnel, excluant au passage

du dispositif 1220 agents.

Aujourd'hui, reste en suspens la revendication sur la revalorisation du régime indemnitaire, gelé depuis son instauration en 2008. Depuis le début du mouvement en octobre 2022, les organisations syndicales, à ce jour toujours en intersyndicale, revendiquent une revalorisation de 150 €/mois du régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel.

Mais le dialogue avec la collectivité est toujours compliqué ?

Le 14 octobre dernier, la collectivité invite enfin les organisations syndicales à partager les propositions de revalorisation

revalorisation pour harmonisation, cible d'environ 30 € brut mensuel au 1/01/2024. Suivant des modalités techniques et des critères qui restent à travailler!?

Soit au travers du versement de la prime [unique] pouvoir d'achat, avec les conditions et critères d'attribution nationaux.

Tu as souhaité la concertation avec les autres syndicats pour arriver à un accord ?

À Force Ouvrière, nous avons pris l'initiative d'inviter les autres syndicats, à organiser une assemblée générale du personnel pour échanger sur les propositions faites par l'administration.



Plus de 200 territoriaux présents lors de la mobilisation de novembre 2022

sur le régime indemnitaire et de l'attribution de la prime pouvoir d'achat. Notre employeur indique ne pas répondre favorablement aux deux propositions. La collectivité souhaite qu'un choix soit fait entre les deux!

Soit dans un premier temps, une

Ce sont 260 agents qui se sont réunis en A.G le 7 novembre dernier. Après de nombreux échanges, les agents adoptent à la majorité présente les revendications suivantes : — Pas de prime pouvoir d'achat, mais une réelle augmentation pérenne du régime indemnitaire

— 150 € net pour tous sans conditions, ni critères d'attribution, les agents ne sont pas fermés à la mise en place de modalités de mise en œuvre.

C'est au travers d'une motion en intersyndicale que les revendications sont portées à la connaissance de monsieur Verchère, maire-président, avec une demande de réponse avant fin novembre.

Les organisations syndicales décident également de fixer une prochaine AG le 4 décembre.



FORMATIONS



Calendrier des formations syndicales 2024



Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
<p>Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical et les IRP. Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)</p> <p>Conditions à remplir : Manifester un intérêt pour l'action syndicale par le stagiaire. Être présenté par son syndicat.</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des forces dans l'entreprise • Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action • Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales • L'histoire du mouvement syndical et de la CGTFO • L'action syndicale revendicative • Organisation et répartition du travail syndical • L'actualité sociale, économique et syndicale <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives / Discussions et échanges 	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 29 janvier au vendredi 02 février (SEMAINE N°5)</p> <p>du lundi 08 avril au vendredi 12 avril (SEMAINE N°15)</p> <p>du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre (SEMAINE N°43)</p> <p>du lundi 02 décembre au vendredi 06 décembre (SEMAINE N°49)</p>
<p>Connaître ses droits (3 jours) NIVEAU 1</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : Appréhender la recherche dans le Code du Travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.</p> <p>Documents de travail : Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective / Support fourni à chaque stagiaire</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques • Utilisation de la Convention collective et du Code du travail • Mises en pratique à partir de cas concrets <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études de cas et échanges d'expérience 	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 01 juillet au mercredi 03 juillet (SEMAINE N°27)</p>
<p>Je négocie (3 jours)</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.</p> <p>Conditions à remplir : Avoir impérativement effectué la session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » S'adresse aux Délégués Syndicaux et Délégués Syndicaux Centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.</p> <p>Documents de travail : Documents fournis par le CFMS.</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trois phases de la négociation : <ul style="list-style-type: none"> - avant : documentation, stratégies, délégation ... - pendant : écoute, argumentation ... - après : suivi, consommation ... • Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé. <ul style="list-style-type: none"> - la représentativité <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de cas / Mise en situation / Discussions / Mises en situation 	<p>ANGERS</p> <p>Du mardi 28 mai au jeudi 30 mai (SEMAINE N°22)</p>



Camarades du stage découverte du 6 au 10 novembre 2023

FORMATIONS



Calendrier des formations syndicales 2024



Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
<p>SSCT (5 jours)</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : En tant que Représentant du Personnel, appréhender son rôle en matière de santé/sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué le stage Découverte de FO ou sinon s'engager à le faire. Être membre du CSSCT/CSE ou référent harcèlement —Impératif : Être pris en charge par l'employeur</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Santé Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications <ul style="list-style-type: none"> rappel des positions FORCE OUVRIERE en matière d'hygiène et de sécurité Historique de la prévention des risques professionnels La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des Instances de Représentation du Personnel en matière de santé et sécurité La SSCT et les organismes de prévention La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail <p>Méthode pédagogique : Etudes de cas particuliers / Mises en situations, exposés et échanges</p>	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 10 juin au vendredi 14 juin (SEMAINE N°24)</p>
<p>CSE (5 jours)</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.</p> <p>Conditions à remplir : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE</p> <p>Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS</p> <p>IMPERATIF : être pris en charge par le CSE</p> <p>Documents de travail : Support numérique</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Origines : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CHSCT au CSE Fonctionnement du CSE : S'approprier les droits et l'environnement du CSE— Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus (es) - Optimisation et articulation des commissions du CSE Budgets du CSE : Connaître et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE— Les commissions du CSE— Quelle place pour les formations dans le CSE ? Elections : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC—Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin Informations et consultations : Maîtriser toutes les étapes des informations—Maîtriser toutes les étapes des consultations - Comprendre la BDES - Considération et suivi des consultations Expertises : Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises—Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) - Maîtriser les enjeux de chaque expertise Divers : Comprendre le contenu du règlement intérieur <p>Méthode pédagogique : Études de cas particuliers / Mise en situation / exposés et échanges</p>	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 12 février au vendredi 16 février (SEMAINE N°07)</p>
<p>Fonctionnement et Communication du syndicat (5 jours)</p> <p>Inscription via E-FO</p>	<p>Objectifs : Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat » - Acquérir les bases de trésorerie / Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter / Conduire une réunion / Maîtriser la communication écrite (Tracts, page Facebook, adresse mail, etc...)</p> <p>Conditions à remplir : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir</p> <p>Documents de travail : Documents fournis par le CFMS.</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical <p>Méthode pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lecture et explication des statuts Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc... Jeux de rôle (rencontre avec son employeur) 	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 25 mars au vendredi 29 mars (SEMAINE N°13)</p>
<p>Prévention des risques professionnels Stage organisé par l'UDFO 49</p> <p>Inscription via FICHE D'INSCRIPTION (Secrétariat UD)</p>	<p>Objectifs : Aider les syndiqués à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale.</p> <p>Conditions à remplir : Être salarié du secteur privé. Être présenté par son syndicat. Avoir l'assurance du maintien de salaire par l'employeur.</p> <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action syndicale et CHS-CT : prise en compte de la prévention des risques professionnels dans les revendications syndicales La médecine du travail, l'inspection du travail : Rôles, moyens La souffrance au travail (module d'une journée présenté par une psychologue du travail) Le document unique d'évaluation des risques L'accident du travail Points sur la réglementation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles <p>Le programme est actualisé chaque année en fonction de l'actualité.</p>	<p>ANGERS</p> <p>du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre (SEMAINE N°45)</p>

CHIFFRES



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Pour 13 millions de retraités, l'augmentation de la pension complémentaire Agirc-Arrco, à hauteur de 4,9%, prend effet en ce mois de novembre. Par ailleurs, outre l'entrée en vigueur, et ce jusqu'au 31 mars, de la trêve hivernale, est à noter une hausse de tarif de 1,50 euro, au 1^{er} novembre, de la consultation médicale, notamment chez un généraliste de secteur 1. Celle-ci passe de 25 euros à 26,50 euros. La Commission de régulation de l'énergie annonce quant à elle une hausse du prix repère de vente du gaz naturel pour les consommateurs résidentiels. « Entre octobre et novembre 2023, la part variable hors taxes (HT) d'un consommateur type cuisson/eau chaude et chauffage augmente de 3,83 euros/MWh, une hausse résultant de la remontée des prix de gros du gaz observée cet automne. » V.F.

SMIC SALAIRE

11,52 €

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1^{er} mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 141,99 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 323,91 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 505,83 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 181,92 € Par enfant en plus à charge.
- 71,00 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,1% en octobre 2023 (-0,5% en septembre 2023).
- +4% en octobre 2023 sur un an (+4,9% en septembre 2023).

En octobre 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,1% sur un mois et de 4% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) Valeur du point.
- 5904 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1750,86 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 361.
- 11,10% Retenue pour pension.
- 9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



Avec Malakoff Humanis, l'épargne devient simple et accessible à tous !

Avec les solutions d'épargne collective Malakoff Humanis, vous avez la possibilité de :

- bénéficier **d'un complément de rémunération** lié à la performance de votre entreprise
- vous constituer une épargne dans **un cadre fiscal & social avantageux**
- **préparer sereinement votre retraite** et anticiper une éventuelle baisse de revenus

Pour découvrir notre **gamme complète de solutions** et bénéficier de conseils d'expert, contactez vos interlocutrices :

Sabrina BROUSSEAU : sabrina.brousseau@malakoffhumanis.com
Tél. 06 07 70 76 42

Anne-Laure PERRIER : annelaure.perrier@malakoffhumanis.com
Tél. 06 40 33 10 20



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Comment mieux prendre soin de la santé mentale des salariés ?

Depuis la crise sanitaire, les problèmes de santé mentale des salariés ne font malheureusement qu'augmenter avec des conséquences importantes sur la performance des entreprises, mais aussi sur l'absentéisme et le turn-over. Le Groupe VYV vous propose des solutions pour mieux prendre soin de la santé mentale des salariés.

Santé mentale et entreprise

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. Elle est déterminée par de nombreux facteurs : socio-économiques, biologiques et environnementaux, dont l'environnement de travail. **Il appartient à l'entreprise de prendre soin de la santé mentale de ses collaborateurs.** En effet, l'article L.4121-1 du Code du travail le précise : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* »

Une détresse psychologique importante

La détresse psychologique des salariés reste élevée, selon les résultats du baromètre T10 réalisé en juin 2022 par OpinionWay, **41 % des salariés interrogés se déclarent en détresse psychologique, dont 14 % en détresse psychologique élevée.**

Les populations les plus exposées aux problèmes psychologiques sont les jeunes âgés de moins de 29 ans (59 %), les femmes (46 %), les télétravailleurs (45 %) et les managers (43 %). Par ailleurs, le taux de burn-out reste très inquiétant (34 %), tout comme celui de burn-out sévère (13 %).

Agir sur les conditions de travail

Au-delà des avantages, de la rémunération et des aides financières, il s'agit plutôt de **créer en interne une culture d'entreprise plus inclusive et plus solidaire.** En mettant en place par exemple des espaces d'expression libre, des audits ou des enquêtes régulières pour prendre le pouls du terrain et en autorisant les salariés à exposer leurs faiblesses. Il est également pertinent d'encourager la participation et la prise de décision, de mettre en place des pratiques de résolution de conflits, de former les managers à un management plus humain ou encore d'encourager l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Des solutions pour accompagner les entreprises et les salariés

Le Groupe VYV et ses entités proposent de nombreuses solutions **pour améliorer la qualité de vie au travail ainsi que la santé mentale des salariés, et limiter les risques psychosociaux :**

- un **diagnostic complet** et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés ;
- **des espaces d'accueil** ou des plateformes téléphoniques pour écouter, soutenir et accompagner les salariés ;
- **des rendez-vous prévention santé ;**
- **des webinaires ;**
- **des structures dédiées** à la santé mentale ;
- **des solutions de téléconsultation ;**
- **la solution Sport en entreprise**, élaborée en partenariat avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

Pour une santé accessible à tous